



Recommandations Swissfootgolf

Situation de départ

- ❖ Le Conseil fédéral a décrété des mesures par le droit d'urgence.
- ❖ L'Ordonnance 2 COVID-19 dans la version adoptée le 29 avril 2020 s'applique.
- ❖ Toutes les directives doivent être strictement respectées. En particulier :
 - l'interdiction de rassemblement de plus de 5 personnes
 - la distance minimale de 2 mètres
 - les mesures d'hygiène de l'OFSP
- ❖ Les joueuses et les joueurs présentant des symptômes de maladie ne jouent pas au footgolf.

Procédé et communication

- ❖ Swissfootgolf se base sur le concept de protection de Swiss Golf et des recommandations de l'OFSP.
- ❖ Les recommandations de l'ASFG sont transmises à tous ses footgolf / golfs / swingolfs partenaires.
- ❖ Les clubs de golf ainsi que les exploitants d'installations de swingolf et de footgolf élaborent leur propre « Concept de protection » concret (conformément à l'art. 6a al. 4 de l'Ordonnance 2 COVID-19).
- ❖ L'ASFG publie sur son site ses recommandations.
- ❖ L'ASFG transmet ses recommandations à tous ses membres.

Responsabilité du footgolfeur sur une installation de golf / swingolf / parcours de footgolf.

Chaque joueur s'engage, en tout temps, à suivre les règles et recommandations de Swissfootgolf (basées sur le concept de Swiss Golf) ainsi qu'à prendre connaissance et à respecter toutes les mesures spécifiques au footgolf / golf / swingolf dans lequel il se trouve.

Voir le concept de base de Swiss Golf ici :

<https://www.swissgolf.ch/public/amateurnews.cfm?objectid=5311>

https://www.swissgolf.ch/public/binarydata/concept-de-base_phase1_swiss-golf_01.05.20.pdf).

Les joueuses et les joueurs présentant des symptômes de maladie ne jouent pas au footgolf

- ❖ Ils restent à la maison, respectivement s'isolent.
- ❖ Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions.
- ❖ Le groupe d'entraînement doit être immédiatement informé des symptômes de la maladie.

Chaque joueur s'engage à réserver son heure de départ online ou par téléphone et devrait donner son nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone. La traçabilité est ainsi garantie. Vous ne devez pas nécessairement être membre ASFG pour jouer sur un parcours de footgolf.



Avec l'heure de départ confirmée, le footgolfeur prend la responsabilité du strict respect des mesures suivantes :

- ❖ Toutes les directives du Conseil fédéral doivent être respectées, notamment concernant les mesures d'hygiène et de distanciation :
(<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov/so-schuetzen-wir-uns.html>).
- ❖ La règle des 2 mètres de distance doit être respectée en tout temps.
- ❖ Les joueurs respectent le nombre maximum autorisé par flight.
- ❖ Une distance d'au minimum 10 minutes entre les flights (groupes) est à observer en tout temps.
- ❖ Il est interdit de « couper » à un autre trou, de rattraper ou de dépasser un groupe.
- ❖ Les joueurs devraient avoir un petit flacon de désinfectant dans leur sac de footgolf.
- ❖ Les joueurs devraient nettoyer eux-mêmes leur équipement (clubs, balles, chariot, etc.) avec leur propre linge.
- ❖ Les joueurs ne doivent pas échanger des objets (clubs, parapluies, balles, cartes de score, etc.).
- ❖ Le ballon devrait être retiré du trou avec le pied.
- ❖ Apportez et utilisez votre propre ballon dans la mesure du possible.
- ❖ Aucun objet sur le parcours ne doit être touché ou déplacé (drapeaux, poteaux de hors limite etc.).
- ❖ Les bunkers doivent être ratissés avec les pieds.
- ❖ Les déchets devraient être éliminés à la maison.

En cas de non-respect, le footgolfeur peut être expulsé des installations.